

HISTORIQUE

Périodes	Organismes	Fonctions exercées

DISTINCTIONS DEJA OBTENUES (Le cas échéant)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné (Nom et prénom du postulant),
sollicite l'attribution des Palmes, confirme n'avoir fait l'objet d'aucune sanction pénale et atteste
sur l'honneur de l'exactitude des informations demandées.

A....., Le.....

Signature du Postulant



Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 mai 1995. 1 rue Houdon - 75018 PARIS.

CANDIDATURE AUX PALMES DU BENEVOLAT
Acte de cautionnement du Parrain
PROMOTION 2021

Toute demande d'attribution devra être parrainée par un Membre ou Délégué reconnu Ambassadeur Solidaire Territorial de la Fondation et/ou plusieurs tiers, membres ou non de la Fondation, d'élus, associations ou entreprises. Ils sont les garants de l'exactitude des déclarations des postulants et sont susceptibles de prise de contact afin d'apporter précisions et appréciations sur les mérites de ces derniers.

Je soussigné (Nom et Prénom du parrain)

.....

Qualité :

Adresse :

Ville :

Code postal :

E-mail :

Téléphone :

Confirme m'être entretenu avec le postulant et avoir vérifié l'exactitude des déclarations ci dessus.

A :Le.....

Signature du Parrain :



Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 mai 1995. 1 rue Houdon - 75018 PARIS.

CANDIDATURE AUX PALMES DU BENEVOLAT

Conditions à Remplir

PROMOTION 2021

BRONZE : Le postulant doit justifier de 10 ans d'activités bénévoles prioritairement dans le secteur associatif. Ces mérites seront distingués sur appréciation du jury du comité des distinctions.

ARGENT : Le postulant doit justifier de la médaille de Bronze + 5 ans ou d'activités bénévoles particulièrement reconnues et émérites qui seront appréciées par le jury du comité de distinctions s'il s'agit d'une première candidature. De plus il doit démontrer l'occupation de fonction de direction d'association.

OR : Le postulant doit justifier de la médaille d'Argent + 8 ans ou d'activités bénévoles particulièrement reconnues et émérites qui seront appréciées par le Jury s'il s'agit d'une première candidature.

EXCELLENCE : Le postulant doit justifier de la médaille d' Or + 7 ans et mérites reconnus en lien avec les programmes d'action et valeurs de la Fondation ou d'activités bénévoles particulièrement reconnues et émérites qui seront appréciées par le Jury s'il s'agit d'une première candidature.

HONNEUR : Le postulant doit justifier d'une carrière reconnue et émérite dans le bénévolat, appréciable par le jury des distinctions.

La demande d'attribution dûment complétée, parrainée et accompagnée d'un extrait de casier judiciaire devra être retournée **avant le 1er Juin** (pour la session du 14 Juillet) **et le 5 Octobre** (pour la session du 5 décembre) de l'année en cours avec les documents ou attestations suivants :

- **Historique** établi dans l'ordre chronologique et dactylographié, retraçant le **parcours bénévole** effectué par le postulant et récapitulé dans le tableau ci-dessous. Ne sont **pas pris en compte** les **titres militaires, politiques ou syndicaux** susceptibles d'être reconnus et récompensés par d'autres distinctions.
- **Justificatifs** signés par un responsable témoignant de l'action bénévole du postulant ou en cas d'impossibilité, une attestation sur l'honneur.
- **Liste** des distinctions déjà obtenues (le cas échéant).

Toute déclaration inexacte constatée est susceptible d'entraîner la radiation du bénéficiaire.